



QUALIFICATION DES JOUEURS (BRÛLAGE)



615-BT-2012-07-07 – Règle du brûlage (complément à compter du 1-7-2012)

Les références et les explications qui suivent sont en fonction des Règlements Sportifs 2012



Titre II – Chapitre I - Article 11 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

11.1 - Règles générales

.....
5^{ème} § : Un joueur ayant disputé deux rencontres (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre), consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes d'une même association, ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes (exemple : un joueur a participé à deux rencontres en équipe 2 ne peut plus jouer ni en équipe 3, ni en équipe 4 lors de cette phase).

Par phase, la nouvelle règle ci-dessous ne concerne que les 2 premières journées en plus de la règle générale qu'il faut appliquer pour toutes les journées.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à cinq ou six joueurs, lors de la 2^{ème} journée, une équipe ne peut pas comporter plus de deux joueurs ayant disputé la 1^{ère} journée dans une équipe de numéro inférieur.

Différentes possibilités lors de la 2^{ème} journée

Equipe 1 à 6 joueurs	Equipe 2 à 6 joueurs	Equipe 3 à 6 joueurs	Equipe 4 à 4 joueurs
	2 de E1 ou 1 de E1 ou aucun	2 de E1 ou 2 de E2 ou 1 de E1 et 1 de E2 ou 1 de E1 ou 1 de E2 ou aucun	1 de E1 ou 1 de E2 ou 1 de E3 ou aucun

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

.....